

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/36/95
7 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 69 p) de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : CONFERENCE
DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCES

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.2/36/L.139

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 46ème séance, le 7 décembre 1981, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.139. A la même séance, le Président a informé la Commission que l'état des incidences administratives et financières publié sous la cote A/C.2/36/L.127, qui avait trait au projet de résolution A/C.2/36/L.115, s'appliquerait également au projet de résolution A/C.2/36/L.139.

2. Aux termes du paragraphe 1 du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.139, l'Assemblée générale ferait sien le nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés 1/ qu'a adopté la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris du 1er au 14 septembre 1981. Aux termes du paragraphe 8 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait qu'un processus régulier d'examen et de surveillance des progrès accomplis dans l'exécution du nouveau programme substantiel d'action aux échelons national, régional et mondial devrait être prévu, comme l'envisage ledit programme. Aux termes du paragraphe 12 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait de faire en sorte que les ressources qui seront mises à la disposition de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et d'autres organes, organisations et institutions pertinents du système des Nations Unies soient suffisantes pour assurer l'efficacité du suivi, de l'examen, de la surveillance et de l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action, y compris celles que mentionne spécifiquement le Secrétaire général dans son rapport sur les services de secrétariat nécessaires 2/ et dont fait aussi état le paragraphe 8 du projet de résolution.

1/ Voir A/CONF.104/22.

2/ A/36/660.

3. Le chapitre III du nouveau programme substantiel d'action traite des dispositions à prendre en vue de l'exécution, du suivi et de la surveillance du programme. La CNUCED devrait jouer le rôle central dans l'élaboration des arrangements détaillés au niveau mondial pour l'exécution, la coordination et le contrôle de ce programme. Aux fins des réunions de contrôle au niveau mondial, le secrétariat de la CNUCED devrait, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, réunir des renseignements qui soient à jour sur la situation de l'ensemble des pays les moins avancés et établir des analyses des progrès accomplis dans l'exécution du nouveau programme substantiel d'action et des questions de politique générale ayant une incidence à cet égard. A cette fin, les séries de données de base préparées par le secrétariat de la CNUCED concernant tous les indicateurs socio-économiques importants des pays les moins avancés devraient être tenues à jour. En raison de la responsabilité incombant à la CNUCED au niveau mondial, le Secrétaire général de la CNUCED devrait être invité, selon que de besoin, à être représenté aux réunions d'examen nationales que devront organiser les gouvernements des pays les moins avancés.

4. Au paragraphe 15.67 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 ^{3/}, il est déclaré que les propositions budgétaires relatives au programme de la CNUCED sur les pays en développement les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires, doivent être considérées comme provisoires en attendant les décisions de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le présent état des incidences administratives et financières tient compte des crédits déjà demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 et identifie les besoins supplémentaires de la CNUCED qui ne pouvaient pas être prévus avant la Conférence.

5. Pour le programme de la CNUCED pour les pays en développement les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires, tel qu'il est exposé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983, le Secrétaire général demande 10 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (un D-1, 3 P-5, 4 P-4 et 2 P-3) et 6 postes d'agent des services généraux, dont un agent de première classe. Pour l'exécution des tâches supplémentaires incombant au secrétariat de la CNUCED en vertu du nouveau programme substantiel d'action, le Secrétaire général aurait besoin de 5 nouveaux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (un D-1, 2 P-4 et 2 P-3) et de 3 nouveaux postes d'agent des services généraux. Le nouveau poste D-1 est demandé pour le Chef adjoint du programme, qui serait chargé de la planification, de la supervision et de la coordination des travaux nécessaires à l'exécution, au suivi et à la surveillance du nouveau programme substantiel d'action au niveau mondial, ainsi que de la participation aux réunions d'examen nationales, où il représenterait le Secrétaire général de la CNUCED. Deux nouveaux postes P-4 sont demandés pour la préparation d'études spécifiques concernant les dispositions

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 6 (A/36/6), vol. II.

à prendre en vue de l'exécution, du suivi et de la surveillance du programme. Les tâches correspondantes comprendraient l'établissement de rapports approfondis sur les termes et les modalités de l'aide technique et financière, y compris des recommandations visant à les améliorer, ainsi que la conception et la coordination de programmes régionaux de formation, à l'intention de hauts fonctionnaires des pays les moins avancés s'occupant de politiques et de planification commerciales. L'un des deux nouveaux postes P-3 est demandé pour la préparation d'études et de rapports dans lesquels seraient analysés les progrès accomplis dans l'exécution du nouveau programme substantiel d'action et les questions de politique générales ayant une incidence à cet égard, alors que l'autre nouveau poste P-3 est demandé pour la préparation d'études techniques approfondies sur la situation des pays les moins avancés, notamment dans les domaines suivants : possibilités offertes à long terme en matière d'exportations et de substitution de productions locales aux importations, différentes stratégies de substitution possibles et économies pouvant être réalisées au niveau des importations. Un nouveau poste d'agent des services généraux serait utilisé pour la préparation de la base de données statistiques et des projections économiques nécessaires, alors que deux nouveaux postes d'agent des services généraux permettraient de fournir des services de secrétariat aux titulaires des nouveaux postes d'administrateur.

6. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 comporte une demande de crédit de 109 900 dollars pour des consultants (102 100 dollars aux taux révisés de 1981). Un crédit supplémentaire de 53 900 dollars serait nécessaire pour permettre au secrétariat de la CNUCED de préparer des études sectorielles en prévision des rapports qui seront présentés aux réunions d'examen tenues aux niveaux mondial, régional et national.

7. Pour que la CNUCED puisse participer et contribuer aux réunions d'examen nationales et contrôler l'exécution du nouveau programme substantiel d'action au niveau national, il faudrait prévoir un crédit supplémentaire de 107 600 dollars au titre des frais de voyage du personnel.

8. Les incidences financières qu'entraînerait, au chapitre 15 du budget-programme (CNUCED), l'adoption du projet de résolution sont récapitulées ci-après :

/...

	<u>1982</u> (Dollars)	<u>1983</u> (Dollars)	<u>Total</u> (Dollars)
a) <u>Postes permanents</u>			
1 poste D-1	36 200	37 900	74 100
2 postes P-4	56 400	59 000	115 400
2 postes P-3	47 000	49 400	96 400
3 postes d'agent des services généraux	57 600	60 000	117 600
Total, traitements	<u>197 200</u>	<u>206 300</u>	<u>403 500</u>
Dépenses communes de personnel	51 400	53 700	105 100
Total pour les postes permanents	248 600	260 000	508 600 <u>a/</u>
b) <u>Consultants</u>	26 300	27 600	53 900
c) <u>Frais de voyage du personnel</u>	52 500	55 100	107 600
Montant total des crédits supplémentaires nécessaires au chapitre 15	<u>327 400</u>	<u>342 700</u>	<u>670 100</u>

a/ Le coût des nouveaux postes est calculé compte tenu de l'abattement standard pour mouvements de personnel (50 p. 100 pour les postes d'administrateur et 35 p. 100 pour les postes d'agent des services généraux).

9. Au paragraphe 122 du nouveau programme substantiel d'action, les commissions régionales compétentes, entre autres organisations, sont encouragées à accorder toute leur attention, dans leurs analyses de la situation économique et dans le cadre de leur activité de surveillance, aux problèmes et aux besoins des pays les moins avancés et aux résultats obtenus par ces pays, ainsi qu'à établir des statistiques à ce sujet. Conformément au paragraphe 123, les secrétaires exécutifs des commissions régionales sont invités à coopérer avec le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale afin d'assurer au niveau du secrétariat la mobilisation et la coordination totales de tous les organes aux fins de l'exécution et du suivi du programme. En outre, au paragraphe 125 les commissions régionales pertinentes sont invitées, suivant les circonstances, à apporter leur concours au suivi du programme et à fournir aux pays les moins avancés de la région de leur ressort l'occasion d'échanger des données d'expérience et de chercher des solutions à appliquer aux problèmes communs sur le plan national comme sur les plans régional et mondial. Les commissions régionales devraient être restructurées de façon à pouvoir s'acquitter efficacement de leurs responsabilités en ce qui concerne le suivi et le contrôle de l'exécution du programme.

/...

10. En ce qui concerne la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), les responsabilités qui lui sont confiées pour ce qui est de l'efficacité du suivi, de l'examen, de la surveillance et de l'exécution du nouveau programme substantiel d'action nécessiteraient la création de deux nouveaux postes d'administrateur (1 P-5 et 1 P-3) et de deux nouveaux postes d'agent local. Les responsabilités des titulaires des nouveaux postes d'administrateur seraient les suivantes : entreprendre des analyses économiques des problèmes et des besoins des pays les moins avancés et des résultats obtenus par ces pays; coordonner les activités de la CESAP intéressant les pays les moins avancés; établir des rapports périodiques sur les activités intéressant les pays les moins avancés en tant qu'éléments à prendre en considération lors de l'examen mondial, être à la CESAP l'élément central de la mise en oeuvre du programme; organiser des réunions en vue d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du programme et d'échanger des données d'expérience et de chercher des solutions à appliquer aux problèmes communs ayant trait aux pays les moins avancés. Le titulaire d'un des deux nouveaux postes d'agent local demandés doit aider les nouveaux administrateurs à rassembler les données économiques et sociales tirées de sources de base, nationales ou internationales, à établir des tableaux, graphiques et diagrammes et, de manière générale, à contribuer à la collecte des documents et des données présentant un intérêt pour l'examen et l'évaluation de l'exécution du programme et de la situation générale des pays les moins développés de la région. Le titulaire du deuxième poste d'agent local demandé doit exécuter les travaux de secrétariat qui lui seront confiés par les titulaires des deux nouveaux postes d'administrateur.

11. Les incidences financières qu'entraînerait au chapitre 11 (CESAP) du budget-programme l'adoption du projet de résolution sont récapitulées ci-après :

	<u>1982</u> (Dollars)	<u>1983</u> (Dollars)	<u>Total</u> (Dollars)
a) <u>Postes permanents</u>			
Un poste P-5	22 400	24 300	46 700
Un poste P-3	14 100	15 500	29 600
Deux postes d'agent local	<u>11 200</u>	<u>12 400</u>	<u>23 600</u>
Total, traitements	47 700	52 200	99 900
Dépenses communes du personnel	<u>19 600</u>	<u>21 400</u>	<u>41 000</u>
Total pour les postes permanents	<u>67 300</u>	<u>73 600</u>	<u>140 900</u> a/
b) <u>Frais de voyage de personnel</u>	<u>14 300</u>	<u>15 700</u>	<u>30 000</u>
Montant total des crédits supplémentaires nécessaires au chapitre 11	<u>81 600</u>	<u>89 300</u>	<u>170 900</u>

a/ Le coût des nouveaux postes est calculé compte tenu de l'abattement standard pour mouvements de personnel (50 p. 100 pour les postes d'administrateur et 35 p. 100 pour les postes d'agent local).

12. Quant à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ses responsabilités vis-à-vis des pays africains les moins avancés seraient renforcées et engloberaient désormais les activités suivantes : la préparation, à titre continu, d'études approfondies des circonstances particulières des pays africains les moins avancés, en vue d'aider ces pays à transformer la structure de leurs économies et à atténuer les effets de leurs handicaps naturels; l'examen annuel des tendances économiques et sociales dans les pays les moins avancés, y compris l'étude des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action et des questions de politique générale ayant une influence sur cette mise en oeuvre; la fourniture d'une assistance technique, sous forme d'un appui de fond et de services consultatifs, aux pays les moins avancés dans les domaines de la planification, de la programmation et de la préparation des projets, ainsi que pour l'élaboration de statistiques économiques et sociales, afin de permettre à ces pays de renforcer de manière générale leurs systèmes de planification et de formuler et négocier des programmes d'aide dans le cadre du nouveau programme substantiel d'action; la fourniture d'une assistance aux gouvernements des pays les moins avancés en vue de l'organisation et du service des réunions périodiques de consultation entre les pays les moins avancés et les pays leur fournissant une assistance envisagée dans le cadre de la mise en oeuvre, du suivi et de la surveillance du programme.

13. Afin de s'acquitter de ces nouvelles responsabilités, la CEA aurait besoin de trois nouveaux postes d'administrateur (1 P-5 et 2 P-3), d'un poste d'agent local et de 70 000 dollars au titre des frais de voyage du personnel. Sous la supervision du Directeur de la Division de la recherche socio-économique et de la planification, le titulaire du nouveau poste P-5 serait chargé de veiller à l'application par un groupe de fonctionnaires des activités décrites au paragraphe 12 ci-dessus. Les titulaires des deux nouveaux postes P-3 prépareraient des études approfondies spécifiques des circonstances particulières des pays africains les moins avancés et procéderaient à des examens annuels des tendances économiques et sociales dans ces pays, fourniraient une assistance aux pays les moins avancés en vue de la planification, de la programmation et de la préparation des projets intéressant l'exécution du nouveau programme substantiel d'action et contribueraient à l'organisation et au service des réunions de consultation des pays donateurs.

14. Ces responsabilités accrues exigeraient l'inscription des ressources supplémentaires suivantes au chapitre 13 (CEA) du budget-programme

	<u>1982</u> (Dollars)	<u>1983</u> (Dollars)	<u>Total</u> (Dollars)
a) <u>Postes permanents</u>			
Un poste P-5	23 700	25 800	49 500
Deux postes P-3	34 000	37 000	71 000
Un poste d'agent local	4 500	4 800	9 300
Total, traitements	<u>62 200</u>	<u>67 600</u>	<u>129 800</u>
Dépenses communes de personnel	31 200	33 900	65 100
Total pour les postes permanents	<u>93 400</u>	<u>101 500</u>	<u>194 900</u> a/
b) <u>Frais de voyage du personnel</u>	<u>33 300</u>	<u>36 700</u>	<u>70 000</u>
Total des crédits supplémentaires nécessaires au chapitre 13	<u>126 700</u>	<u>138 200</u>	<u>264 900</u>

a/ Le coût des nouveaux postes a été calculé compte tenu de l'abattement standard pour mouvements de personnel (50 p. 100 pour les postes d'administrateur et 35 p. 100 pour les postes d'agent local).

15. Pour sa part, la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) serait invitée à aider les deux pays les moins développés de la région à se préparer pour les réunions des groupes consultatifs en matière d'aide ainsi qu'aux réunions de consultation organisées à l'échelon régional et à participer aux réunions en question. Cette assistance porterait, notamment, sur la préparation des statistiques pertinentes et des rapports périodiques sur les activités relevant de la compétence de la CEAO en tant qu'éléments à prendre en considération lors du processus d'examen aux échelons national, régional et mondial. La CEAO offrirait également aux deux pays les moins avancés de la région la possibilité d'échanger leurs données d'expérience en vue de rechercher des solutions à leurs problèmes communs.

/...

16. Ces responsabilités accrues exigeraient l'inscription des ressources supplémentaires suivantes au chapitre 14 (CEAO) du budget-programme :

	<u>1982</u> (Dollars)	<u>1983</u> (Dollars)	<u>Total</u> (Dollars)
a) <u>Postes permanents</u>			
Un poste P 3	18 600	20 300	38 900
Un poste d'agent local	<u>7 300</u>	<u>7 700</u>	<u>15 000</u>
Total des traitements pour les postes permanents	25 900	28 000	53 900
Dépenses communes de personnel	<u>8 800</u>	<u>9 500</u>	<u>18 300</u>
Total pour les postes permanents	34 700	37 500	72 200 a/
b) <u>Frais de voyage du personnel</u>	<u>4 800</u>	<u>5 200</u>	<u>10 000</u>
Total des crédits supplémentaires nécessaires au chapitre 14	<u>39 500</u>	<u>42 700</u>	<u>82 200</u>

a/ Le coût des nouveaux postes a été calculé compte tenu de l'abattement standard pour mouvements de personnel (50 p. 100 pour les postes d'administrateur et 35 p. 100 pour les postes d'agent local).

17. Au paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.139, l'Assemblée générale déciderait qu'à sa réunion de haut niveau, en 1985, le Groupe intergouvernemental des pays les moins avancés de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement procéderait à l'examen prévu à mi-parcours, envisagerait la possibilité d'un examen global à la fin de la décennie, lequel pourrait notamment prendre la forme d'une conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et réajusterait selon que de besoin le nouveau Programme substantiel d'action pour la seconde moitié de la décennie afin d'en assurer la pleine exécution.

18. On part de l'hypothèse que la réunion prévue pour l'examen à mi-parcours se tiendra à Genève pendant deux semaines en 1985, sera organisée dans six langues et nécessitera 550 pages de documentation. En se fondant sur ces hypothèses, les dépenses à prévoir pour les services de conférence, calculées sur la base du coût intégral aux taux applicables actuellement à 1983, sont estimées à 670 000 dollars, se répartissant comme suit :

/...

	<u>Volume de travail total</u> (jours)	<u>Coût unitaire</u> (Dollars)	<u>Coût</u> (Dollars)	<u>Total</u> (Dollars)
<u>Interprétation (langues :</u> A, Ar, C, E, F, R)	742	313	232 246	<u>232 200</u>
<u>Documentation (langues :</u> A, Ar, C, E, F, R)				
Avant la session (132 000 mots)				
Traduction	560	297	166 320	
Révision	200	330	66 000	
Dactylographie	588	85	49 980	<u>282 300</u>
Pendant la session (33 000 mots)				
Traduction	140	297	41 580	
Révision	50	330	16 500	
Dactylographie	154	85	13 090	<u>71 200</u>
Après la session (16 500 mots)				
Traduction	70	297	20 790	
Révision	30	330	9 900	
Dactylographie	84	85	7 140	<u>37 800</u>
<u>Reproduction</u>				<u>18 600</u>
<u>Distribution</u>				<u>12 000</u>
<u>Autre personnel de conférence</u>				
Fonctionnaires des conférences	28	98	2 744	
Préposés et gardes dans les salles de conférences	168	56	9 408	
Techniciens : interprétation et enregistrement sonore	70	56	3 920	<u>16 100</u>
Total général				<u>670 200</u>

/...

19. En vertu du paragraphe 13 du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.139, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général, conformément au paragraphe 123 du nouveau Programme substantiel d'action, de confier au Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, agissant en collaboration étroite avec le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les secrétaires exécutifs des commissions régionales et les institutions désignées comme chefs de file des groupes consultatifs en matière d'aide, la responsabilité d'assurer au niveau du secrétariat la mobilisation et la coordination totales de tous les organes, organisations et institutions du système des Nations Unies aux fins de l'exécution et du suivi du nouveau Programme substantiel d'action.

20. Il n'est pas demandé d'augmentation des ressources dont dispose actuellement le Bureau du Directeur général pour s'acquitter de ses responsabilités; le Bureau devra toutefois maintenir au même niveau les effectifs (un administrateur principal (D-1) assisté d'un agent des services généraux) qui lui avaient été initialement attribués dans le cadre des préparatifs de la Conférence, de manière à aider le Directeur général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de coordination et de mobilisation des activités des organismes du système des Nations Unies intéressant l'exécution et le suivi du nouveau Programme substantiel d'action. Ces services d'appui de secrétariat seront également requis aux fins suivantes : assurer le secrétariat des mécanismes consultatifs interinstitutions; assurer de façon suivie les consultations et la collaboration, comme le stipule le nouveau Programme substantiel d'action, avec la CNUCED, les commissions régionales et les institutions désignées comme chefs de file des groupes consultatifs en matière d'aide, en vue d'élaborer à l'échelle du système tout entier des méthodes pour le suivi du nouveau Programme substantiel d'action; se tenir en liaison avec les coordonnateurs résidents dans les pays les moins avancés en ce qui concerne les arrangements à prendre au niveau national pour promouvoir la collaboration à l'échelle du système tout entier et leur donner des directives à ce sujet; aider le Directeur général à assurer, dans le cadre des Nations Unies, la cohérence, la coordination et la gestion efficace des activités des entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne le nouveau Programme substantiel d'action. Les dépenses supplémentaires à prévoir, qui sont demandées au titre du chapitre 5A (Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) du budget-programme pour 1982-1983 et qui seraient réexaminées à la fin de cet exercice biennal, sont les suivantes :

/...

	<u>1982</u>	<u>1983</u>	
	<u>12 mois de</u> <u>travail</u>	<u>12 mois de</u> <u>travail</u>	<u>Total</u>
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
a) <u>Postes temporaires</u>			
Un D-1 (24 mois de travail)	51 800	55 100	106 900
Un agent des services généraux (24 mois de travail)	<u>16 700</u>	<u>13 100</u>	<u>34 800</u>
Total, traitements	68 500	73 200	141 700
Dépenses communes de personnel	<u>21 800</u>	<u>23 500</u>	<u>45 300</u>
Total pour les postes temporaires	90 300	96 700	187 000 a/
b) <u>Frais de voyage du personnel</u>	<u>7 100</u>	<u>7 900</u>	<u>15 000</u>
Total des crédits supplémentaires nécessaires au chapitre 5A	<u>97 400</u>	<u>104 600</u>	<u>202 000</u>

a/ Le coût du poste temporaire de la classe D-1 a été calculé compte tenu de l'abattement standard pour mouvements de personnel de 5 p. 100 applicable aux postes stables. L'abattement n'a pas été appliqué au poste d'agent des services généraux.

21. En résumé, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.139, il faudrait ouvrir des crédits supplémentaires de 672 600 dollars en 1982 et de 717 500 dollars en 1983, soit au total 1 390 100 dollars pour l'exercice biennal 1982-1983 aux chapitres 5A, 11, 13, 14 et 15, dont détail ci-après :

/...

	1982	1983	Total
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
<u>Chapitre 5A</u> - Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale			
Traitements	68 500	73 200	141 700
Dépenses communes de personnel	21 800	23 500	45 300
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Frais de voyage du personnel	90 300	96 700	187 000
	7 100	7 900	15 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total partiel, chapitre 5A	97 400	104 600	202 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<u>Chapitre 11</u> - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)			
Traitements	47 700	52 200	99 900
Dépenses communes de personnel	19 600	21 400	41 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Frais de voyage du personnel	67 300	73 600	140 900
	14 300	15 700	30 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total partiel, chapitre 11	81 600	89 300	170 900
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<u>Chapitre 13</u> - Commission économique pour l'Afrique (CEA)			
Traitements	62 200	67 600	129 800
Dépenses communes de personnel	31 200	33 900	65 100
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Frais de voyage du personnel	93 400	101 500	194 900
	33 300	36 700	70 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total partiel, chapitre 13	126 700	138 200	264 900
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<u>Chapitre 14</u> - Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO)			
Traitements	25 900	28 000	53 900
Dépenses communes de personnel	8 800	9 500	18 300
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Frais de voyage du personnel	34 700	37 500	72 200
	4 800	5 200	10 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total partiel, chapitre 14	39 500	42 700	82 200
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

/...

	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>Total</u>
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
<u>Chapitre 15 - Conférence des Nations Unies</u> sur le commerce et le développement (CNUCED)			
Traitements	197 200	206 300	403 500
Dépenses communes de personnel	51 400	53 700	105 100
	<u>248 600</u>	<u>260 000</u>	<u>508 600</u>
Consultants	26 300	27 600	53 900
Frais de voyage du personnel	52 500	55 100	107 600
	<u>327 400</u>	<u>342 700</u>	<u>670 100</u>
Total partiel, chapitre 15	<u>327 400</u>	<u>342 700</u>	<u>670 100</u>
Total	<u><u>672 600</u></u>	<u><u>717 500</u></u>	<u><u>1 390 100</u></u>

22. Il faudrait également inscrire au chapitre 31 (Contributions du personnel) les crédits supplémentaires suivants qui seraient compensés par l'inscription de montants équivalents au chapitre premier des recettes :

	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>Total</u>
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
Contributions du personnel, chapitre 31	127 700	127 700	255 400
Recettes provenant des contributions du personnel, chapitre premier des recettes	<u>(127 700)</u>	<u>(127 700)</u>	<u>(255 400)</u>
Total	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

23. Dans le présent état, il n'est demandé aucun crédit supplémentaire au titre des services de conférence pour la conférence consacrée à l'examen à mi-parcours qui doit avoir lieu en 1985, dans la mesure où les besoins supplémentaires indiqués au paragraphe 18 ci-dessus (670 200 dollars aux taux de 1983) seraient pris en considération dans le projet de budget-programme qui sera présenté par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1984-1985.
